



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/1881

Approbation de conventions de partenariat entre la Ville de Lyon / Musée d'art contemporain, l'Ecole Centrale de Lyon, l'Ecole Nationale Supérieure des Beaux-Arts et le Conservatoire national supérieur musique et danse de Lyon (CNSMD), dans le cadre d'une collaboration sur des projets pédagogiques et artistiques

Direction des Affaires Culturelles

**Rapporteur :** M. KEPENEKIAN Georges

**SEANCE DU 14 MARS 2016**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 17 MARS 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 7 MARS 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 17 MARS 2016

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. DURAND (pouvoir à M. RUDIGOZ), M. FENECH (pouvoir à M. GUILLAND), Mme SERVIEN (pouvoir à Mme CONDEMINE), M. BRAILLARD (pouvoir à M. BERNARD), Mme HOBERT (pouvoir à Mme FRIH), Mme PERRIN-GILBERT (pouvoir à M. REMY)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2016/1881 - APPROBATION DE CONVENTIONS DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE LYON / MUSEE D'ART CONTEMPORAIN, L'ECOLE CENTRALE DE LYON, L'ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES BEAUX-ARTS ET LE CONSERVATOIRE NATIONAL SUPERIEUR MUSIQUE ET DANSE DE LYON (CNSMD), DANS LE CADRE D'UNE COLLABORATION SUR DES PROJETS PEDAGOGIQUES ET ARTISTIQUES (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 16 février 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le Musée d'Art Contemporain de Lyon et trois établissements d'enseignement supérieur de Lyon souhaitent nouer pour trois ans un partenariat, dans le but de valoriser les activités pédagogiques reliant arts plastiques, création musicale et chorégraphique et culture scientifique. Les trois établissements concernés sont : le Conservatoire National Supérieur Musique et Danse de Lyon (CNSMD), l'Ecole Nationale Supérieure des Beaux-Arts de Lyon (ENSBA), l'Ecole Centrale de Lyon (ECL).

Cette collaboration s'appuie sur la conviction partagée que les établissements d'enseignement supérieur doivent proposer aux élèves un contact avec la création contemporaine, leur offrir des occasions de rencontrer le public et de découvrir les métiers du Musée.

D'autre part, le Musée d'art contemporain souhaite donner un large accès à ses collections et ses expositions aux enseignants et élèves des établissements concernés. Il souhaite élargir son offre culturelle aux approches transdisciplinaires, accueillir des étudiants dans l'exercice de leur discipline afin d'offrir à son public une diversité de connaissances.

La présente convention-cadre précise les axes fondamentaux de cette collaboration et en prévoit les premières modalités de mise en œuvre.

Elle fixe les objectifs et les modes d'organisation des projets régulièrement reconduits sur chaque exposition :

- participer à certains parcours de formation par l'intervention de professionnels du Musée ;
- prêter des œuvres de la collection ;
- accueillir des concerts, conférences ou spectacles émanant desdits établissements ;
- accueillir gratuitement en visite commentée et aux conférences un certain nombre de groupes provenant desdits établissements, lors de ses expositions, par dérogation à la délibération n° 2015/1274 du 9 juillet 2015.

Vu la délibération n° 2015/1274 du 9 juillet 2015 ;

Vu lesdites conventions ;

Où l'avis de la commission Culture, Patrimoine, Droits des Citoyens, Evénements ;

**DELIBERE**

1. Par dérogation à la délibération n° 2015/1274 du 9 juillet 2015, la gratuité est approuvée pour :

- 3 groupes en visites commentées par exposition et l'accès aux conférences (dans la limite de 15 personnes par conférence) pour les étudiants et enseignants du CNSMD impliqués dans des projets communs avec le MAC ;
- 2 groupes en visites commentées par exposition et l'accès aux conférences (dans la limite de 15 personnes par conférence) pour les étudiants et enseignants de l'Ecole Centrale impliqués dans des projets communs avec le MAC ;
- l'accès aux conférences pour les étudiants et enseignants de l'ENSBAL (dans la limite de 15 personnes par conférence).

2. Les conventions susvisées, établies entre la Ville de Lyon / Musée d'Art Contemporain, le Conservatoire National Supérieur Musique et Danse de Lyon, l'Ecole nationale Supérieure des Beaux-Arts de Lyon et l'Ecole Centrale de Lyon sont approuvées.

3. M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

G. KEPENEKIAN